

# Info Seniors : les poursuites à la retraite

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **30 (2000)**

Heft 9

PDF erstellt am: **02.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les poursuites à la retraite

N'hésitez pas à demander à Info Seniors des détails sur vos droits en matière d'AVS et dans d'autres domaines juridiques!

«Lors de notre retraite, mon épouse a continué d'exercer un travail à temps partiel. Elle a dû l'arrêter récemment. Privés de ce revenu salarial, nous n'arrivons plus à faire face à nos dépenses et des créanciers nous menacent de poursuites. Que faire?»

*M. V., Lausanne*

**Réponse:** Votre question soulève un problème important, vécu par de nombreux jeunes retraités, et bien souvent passé sous silence: la transition de la vie professionnelle à la retraite peut mettre à mal les finances du ménage, car les revenus procurés par les rentes de retraite sont généralement moindres que ceux procurés par l'exercice d'une activité salariée. Il n'est pas toujours possible de revoir rapidement son budget à la baisse, car des dépenses à long terme peuvent être engagées (leasing, bail, assurances, etc.).

A priori, nous pourrions penser que vos revenus de Fr. 5000.- par mois devraient vous permettre de composer un budget équilibré. Signalons à

cet égard que le montant du minimum vital applicable à votre situation, toutes dépenses comprises, est de l'ordre de Fr. 3700.- par mois.

En premier lieu, nous vous conseillons d'établir un budget détaillé de vos dépenses actuelles. Ceci vous permettra d'identifier les charges qui peuvent être révisées rapidement à la baisse et celles qui font l'objet d'engagements durables. Ensuite, il conviendra que vous composiez un nouveau budget de telle façon que vos dépenses ne dépassent pas vos revenus réels, tout en prévoyant un montant dévolu au remboursement progressif des frais arriérés. Vous pourrez alors négocier des plans de paiements auprès de vos créanciers.

Face à l'endettement, beaucoup de personnes craignent de ne pouvoir échapper aux poursuites. Or, il existe différents moyens de redevenir maître de sa situation financière. La formule des paiements fractionnés, le rachat global des dettes pour un montant négocié ou, dans les situations extrêmes, la faillite personnelle sont autant de solutions à étudier. Le

recours à une personne qualifiée peut être bienvenu. Mais méfiance, les petites annonces des journaux pullulent de propositions de pseudo-spécialistes incompetents ou trompeurs. N'oubliez pas qu'en matière de désendettement, les miracles n'existent pas! Nous recommandons aux futurs retraités de se renseigner suffisamment tôt sur leurs revenus à la retraite auprès de leur caisse de compensation AVS et de leur caisse de retraite professionnelle.

Info Seniors tient à votre disposition une brochure intitulée «Faire face à l'endettement» qui décrit diverses possibilités de retrouver un équilibre financier. Vous pouvez également demander conseil auprès des consultations sociales de Pro Senectute ou des Centres sociaux protestants.

## INFO SENIORS

Tél. 021/641 70 70  
De 8 h 30 à 12 heures

Egalement «Généralisations»,  
case postale 2633, 1002 Lausanne,  
tél. 021/321 14 21.

*Robi & Fanny*

PAR PÉCUB

